



Assessorat de l'Éducation, de l'Université, des Politiques de la jeunesse, des Affaires européennes et des Sociétés à participation régionale

Assessorato Istruzione, Università, Politiche giovanili, Affari europei e Partecipate

transmission par courrier électronique
certifié (PEC)

Mesdames et Messieurs les Dirigeants des
institutions scolaires de l'école de l'enfance
et élémentaire

réf. N°/ prot. N. 9594/ss
Aoste / Aosta 11 mai 2022

LEUR SIÈGE

OBJET : Espace européen de l'éducation - Échange poste pour poste dans le cadre du
Programme Jules Verne 2022/2023

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assessorat de l'Éducation, de l'Université, des Politiques de la jeunesse, des Affaires européennes et des Sociétés à participation régionale – Département Surintendance des écoles adhère au programme de mobilité internationale « Jules Verne » du Ministère de l'Éducation nationale de la République Française.

Cette initiative se propose de donner la possibilité aux enseignants en service dans les écoles régionales de participer à ce dispositif d'échange poste pour poste. Dans le cadre des rapports de coopération avec les Académies françaises, l'Administration régionale mettra à disposition deux postes dans des écoles primaires (maternelle et élémentaire). Les enseignants valdôtains qui souhaiteront adhérer à l'initiative seront invités à dispenser des cours de langue italienne et des enseignements en langue italienne (DNL).

svR:\SEGR_SIT\DIRIGENTI TECNICI\vernetto\jules verne\2022-2023\Circulaire Jules Verne 22-23.docx

Assessorato Istruzione, Università, Politiche giovanili, Affari europei e Partecipate
Assessorat de l'Éducation, de l'Université, des Politiques de la jeunesse, des Affaires européennes et des Sociétés à participation régionale

Il Dirigente Tecnico
Le Dirigeant Technique

Je précise que cette initiative ne s'adresse qu'aux enseignants titulaires d'un contrat à durée indéterminée, qui seront détachés dans l'établissement scolaire français et qui, à leur retour, seront réaffectés dans leur établissement scolaire d'origine.

De façon optimale et afin que les personnels profitent au mieux du bain culturel et linguistique, la durée du séjour sera soit d'une année scolaire, soit d'un semestre.

Les enseignants qui souhaitent participer à cet échange poste pour poste doivent renseigner la fiche d'adhésion (annexe 1) et la transmettre, accompagnée d'une lettre de motivation, à la Surintendance des écoles, 1, Place Deffeyes, 11100 Aoste, avant le 25 mai, à 14h, délai de rigueur. La Surintendance des écoles convoquera les enseignants ayant présenté leur candidature pour un entretien en ligne au cours duquel seront appréciés leur motivation ainsi que leur projet professionnel et pédagogique. À l'issue des entretiens, la liste des candidats à retenir sera établie par la Surintendance des écoles. La priorité sera accordée aux jeunes enseignants.

La Surintendance des écoles participera partiellement au frais de logement et de voyage pour un montant maximum de soit 2.000,00 euros pour l'année scolaire, soit de 1.000,00 euros pour un semestre. La première tranche du remboursement sera allouée avant le départ et la deuxième à la fin du stage. Les candidats admis devront attester des frais engagés en présentant à la Surintendance des écoles les justificatifs de leurs dépenses avant le 30 juin 2023 (délai de rigueur).

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

LA SURINTENDANTE AUX ÉCOLES
Marina Fey
document signé électroniquement

Pièce jointe : demande de candidature

.....

ANNEXE 1

Surintendance des écoles

1, Place Deffeyes

11100 AOSTE

Je soussigné/e _____ né/e le _____

à _____ (_____) demeurant à _____

adresse _____ code postal _____

tél. n° _____

courriel _____ code fiscal _____

enseignant à l'institution scolaire _____

titulaire d'un emploi à durée indéterminée, à partir de l'année _____ (ancienneté de service reconnue aux fins juridiques et économiques).

ÉCHANGE POSTE POUR POSTE DANS

LE CADRE DU PROGRAMME JULES VERNE 2022/2023

À CET EFFET DÉCLARE

- être effectivement en service et enseigner dans les écoles de la Région
- ne pas avoir présenté demande de mutation, pour l'année scolaire 2022/2023, dans les écoles situées hors de la Vallée d'Aoste
- être intéressé à un échange poste pour poste sur l'école maternelle et élémentaire
- être intéressé à un échange poste pour poste pour une année scolaire
- être intéressé à un échange poste pour poste pour un semestre

Fait à _____, le _____

SIGNATURE

Avis favorable du chef d'établissement

Traitement des données personnelles – Informations

Conformément au règlement du 27 avril 2016, n. 2016/679 / UE du Parlement européen dénommé "GDPR" et du décret législatif du 30 juin 2003 n. 196 - Code concernant la protection des données personnelles, l'Administration régionale s'engage à utiliser les données personnelles communiquées

et, éventuellement, à les traiter par voie informatique exclusivement dans le cadre de la procédure présente. Tout refus éventuel de fournir lesdites données pourrait empêcher le versement de l'aide en question. L'intéressé-e a la faculté d'exercer les droits que lui garantissent les art.7 et 8 du décret législatif n° 196/2003. Titulaire des données : Région autonome Vallée d'Aoste (1, place A. Deffeyes – Aoste).

Responsable : Coordinateur du Département de la Surintendance des écoles de l'Assessorat de l'Education, de l'Université, des Politiques de la jeunesse, des Affaires européenne et des Sociétés à participation régionale.

À envoyer avant le **25 mai, à 14h**, dernier délai, à la Surintendance des écoles (1, Place Deffeyes – Aoste).